SOS association voyages

recommander l'article

... / suite

association sos voyages : défense des clients consommateurs de voyages

Séjours itinérants : "c'est pas sorcier" de faire de la marge

"Le nombre et la gravité des accidents de la route constatés cette année soulèvent plusieurs questions, notamment celles liées à l'organisation de séjours itinérants avec des distances très importantes entre les étapes, surtout lorsque le transport est organisé en minibus ; au fait de confier la conduite de ces minibus à des animateurs ayant de multiples responsabilités (encadrement des mineurs, logistique). Leur état de fatigue est peu compatible avec la conduite d'un véhicule et, par exemple, le contrôle du respect du port des ceintures de sécurité par les passagers".

Cette déclaration de la DJEPVA, Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la vie associative, reprise par la Revue Loisirs Education n°433, décembre 2009, replace dans son contexte les causes de l'accident qui causa la mort de Léa Baldaccini et Orane Pozzo di Borgo, alors qu'elles participaient à un séjour itinérant dans l'ouest des Etats-Unis programmé par l'agence de voyages Cousins d'Amérique filiale de la société Telligo.

La recherche de la profitabilité maximum

Pour comprendre l'engouement de nombreux organisateurs associatifs et marchands pour le transport en minibus, l'association sos voyages a fait des recherches sur le coût de la location de ceux-ci par rapport à un autocar conduit par un chauffeur professionnel.

Un van du même type que celui affrété par Cousins d'Amérique pour son circuit itinérant, un Ford E-350, est loué pour la semaine 549 $ soit 78,5 $/jour. Selon la législation américaine il semblerait que ce type de véhicule puisse être conduit avec un simple permit B.

La conduite d'un autocar de 24 places nécessite tant en France qu'aux USA un permis transport en commun. Cela implique pour les organisateurs de confier la conduite non plus aux animateurs qui encadrent le groupe mais à un chauffeur professionnel.

Selon le modèle de l'autocar et son aménagement intérieur, la location avec chauffeur est facturée environ entre 600 à 800 $/jour.

Dans le premier cas de figure la location de 3 vans durant les 18 jours de circuit itinérant revient à l'organisateur environ 4.239 $, dans le second cas dans la fourchette la plus basse 600 x 18 = 10.800 $, soit une économie de 6.561 $.

A cette économie qui améliore d'une manière conséquente la marge de l'organisateur s'ajoute le fait qu'un chauffeur professionnel doit être logé et nourrit et qu'il n'est pas question qu'il se satisfasse comme les animateurs d'un hébergement sous la tente, de repas pique-nique ou de" tambouille" cuisinée sur des réchauds de camping.

Si nous prenons une base de 80 $/jour et nous la multiplions par les 18 jours de service, le résultat est de 1.440 $ auxquels s'ajoutent les 6.561 $ grattés sur le poste transport, soit un économie globale de 8.001 $ ce qui après conversion donne 5.879,02 € de marge supplémentaire pour l'organisateur d'un circuit qui affrète des vans au lieu d'un autocar.

Nous avons fait les mêmes recherches sur la France, hormis que les mini bus soient de vrais moins de 9 places, alors qu'aux USA les Ford E-350 peuvent être des 12/15 places, le différentiel tarifaire avec un autocar conduit par un chauffeur professionnel est du même ordre de grandeur.

Un mode de transport dangereux qui nécessite d'être encadré

Il n'existe pas de statistiques précises concernant les accidents impliquant des minibus qui en regard de la loi sont considérés comme des véhicules de tourisme, mais il suffit de faire une rapide recherche dans la presse pour se convaincre de la dangerosité de ce mode de transport :

"Un adolescent âgé de quatorze ans a été tué cet après-midi dans un accident de minibus à Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence). Selon la Préfecture de Digne-les-Bains, la victime est de nationalité belge. Deux autres adolescents, une jeune fille et un garçon âgés tous deux de quatorze ans, ont été grièvement blessés et transportés par hélicoptère vers des hôpitaux marseillais. Le bus transportait neuf enfants en séjour linguistique

archives

Agences en ligne : la claque

Litige : 7 semaines de galère pour 167 euros

Karavel condamnée aux dépens

Air Comet en faillite : 7.000 passagers sinistrés à Madrid

Tunisie : une condescendance qui frise le racisme ordinaire

Grippe A H1N1 et Carte Bleue Visa

Vente première minute grippe A assurance annulation

Litige : compétence juridictionnelle

Air France carte "flying blue" : une fidélité mal récompensée

Nouvelles Frontières : toujours les mêmes manœuvres dilatoires

Tourista ou intoxication alimentaire ?

Bernard Kouchner : une excellente initiative

Intoxication alimentaire à l'hôtel Garden Park Djerba

Compétence juridictionnelle : art. 76

Vol AF 447 Rio-Paris : des réponses décalées et contradictoires

L'association sos voyages a été reçue par l'APS

Grippe H1N1 : les consommateurs font la grève des achats

Re grippe H1N1 : Axa achète 3.516.000 masques

Peur de la grippe et perdre ses arrhes

Jusqu'à quand certains TO vont-ils continuer à arnaquer les clients ?

SOS conso : un voyage qui tourne mal

Aérien : rappel à l'ordre de la commission européenne

Air France vol AF 447 : le prix d'une vie

Yemenia Airways : des distributeurs autistes et peu regardants

Crash Charm el-Cheikh : un rapport d'enquête accablant

Pratiques commerciales trompeuses

Non les clients consommateurs arnaqués ne sont ni naifs ni imbéciles

avec l'association Crea-langues et un adulte. Un contrôle d'alcoolémie du chauffeur s'est révélé négatif. Les six autres jeunes, blessés légers, ont été accueillis à l'hôpital de Manosque."

"Deux des cinq adolescents blessés dans l'accident de leur minibus, mardi, vers 16h45, à Montsauche-les-Settons, étaient, toujours hospitalisés. Leurs jours ne sont pas en danger. La plus touchée des victimes encore sous surveillance médicale avait subi une forte hémorragie à un bras et perdu beaucoup de sang. Elle a dû être opérée dans la soirée de mercredi."

"Six personnes, dont cinq adolescents, ont été blessées dans l'accident de leur minibus, en fin d'après-midi près de Dun-les-Places, dans la Nièvre. Les victimes, âgées de 14 à 20 ans, originaires de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) faisaient partie d'une colonie de vacances séjournant dans la région et se rendaient à bord d'un minibus au lac des Settons. Selon les premiers éléments de l'enquête, le minibus qui serait seul en cause, s'est couché dans un fossé vers 17h00, pour une raison encore inexpliquée."

Alors qu'en matière de sécurité les pouvoirs publics démultiplient les obligations faites au transporteur professionnel, il est intolérable qu'en regard n'importe quel titulaire d'un permis B soit autorisé à conduire un minibus comme s'il s'agissait d'un véhicule ordinaire et que sa vitesse ne soit pas limitée comme l'est celle des autocars.

De même il est inconcevable que l'amplitude de conduite imposée par les organisateurs aux animateurs ne soit pas strictement contrôlée, qu'il ne soit pas fait obligation aux minibus utilisés pour le transport d'enfants et d'adolescents d'être équipés d'un système d'alarme qui indique aux conducteurs si les passagers ont ou non attaché leurs ceintures de sécurité et dès lors où il ne s'agit pas de transport domestique qu'une assurance spécifique ne soit pas exigée comme cela est la règle pour les transporteurs et les taxis.

Après avoir fait le constat du problème la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative doit à notre sens aller plus loin, d'une part imposer aux organisateurs une charte de bonne conduite, d'autre part se donner les moyens de contrôler son respect.

A lire aussi :

La SNCF condamnée par le Tribunal de proximité de Sète
Considérations économiques et principe de précaution
Conseils voyages : santé en voyage
Séjours itinérants : "c'est pas sorcier" de faire de la marge
SNAV toujours les mêmes partis pris corporatistes
Kenya : des safaris où les clients sont les proies
Voyages Cousins d'Amérique : des élus et des parents abusés
Voyages CE : Cousins d'Amérique hasard ou accident évitable ?
Vol sec : quelle confiance accorder aux agences en ligne
Achat de vol sec en ligne : danger
Vol sec : quelle confiance accorder aux agences en ligne
Agence de voyages en ligne : prétendue erreur et vraie arnaque
Litige conso : nouvelles règles
Défense des consommateurs : Tribunal mode d'emploi
Toxi-infection alimentaire collective : tous coupables
Aérien : protéger les consommateurs européens
Obligation d'information en 13 points
Aérien : 79 compagnies européennes ont fait faillite entre 2000 et 2008
Litige conso : nouvelles règles
Litige carte bancaire : débit indu
Litiges : Mode d'emploi pour gérer sans stress votre litige
Litiges : Modifications d'éléments essentiels du contrat
Litiges : Régime et responsabilité des agences de voyages au cas de litiges
Litige voyage : solution amiable ou Tribunal de proximité
Obligation de résultat art. L211-7
Consommation : Insatisfaction ou litige
Assignation en Justice : bon usage du témoignage sur l'honneur
Codes, lois, conventions en ligne
Dossier Call center : la face cachée des vendeurs en ligne
Dossier consommation : Etre efficace dans la gestion de vos litiges
Pour qui roule le site le routard.com ?
Faut-il croire tout ce qui se dit sur les forums ?

retour

Bonne affaire ou "taudis" à prix psychologique ?

Monagence.com : ça eut payé

Annulation de vols : règles à appliquer

Condamnations d'Ultra Marina et Axa

Pièges à éviter : Faux prix d'appel et vrais produits de dérive

Vive la crise : imposons-leur nos conditions générales d'achat

Litige : Le pas cher n'excuse pas tout

Indemnisation des vols annulés

Litige surbooking : que faire ?

Yemenia Airways : Bernard Kouchner "tout le monde le savait"

ICV : les litiges ne sont pas une fatalité

Attention aux surcharges carburant

Vol AF 447, grippe A : quel est le bon niveau de médiatisation ?

CGV : Attention aux clauses abusives

Clients-consommateurs et forfaits touristiques

Agences de voyages en ligne : toujours les mêmes questions

Emission "Revu et Corrigé" de Paul Amar Interview de l'associationsosvoyages

Présidence de l'APS : M. Raoul Nabet élu

Election APS : Explication de notre engagement dans cette élection

5 propositions pour faire de l'APS plus qu'un garant : un label

Plainte : Gendarmerie, Police ou Justice de proximité ?

Tourisme-aps : un site au contenu révélateur

Profitation : a-t-on incité les clients à annuler leur séjour Antilles ?

Profitation : remboursement 150 € et un a-valoir de 100 €

Présidence de l'APS : déclaration de M. Richard Vainopoulos

Grève Antilles : Les clients ne doivent pas faire les frais du conflit

Grève Antilles : Levée de la grève en Martinique

Colloque de la Commission des clauses abusives

Grèves Antilles : Mettre